

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

CAEN LA MER PRÉSENTE SON PRÉ-PROJET

La Communauté urbaine Caen la mer, a souhaité débiter l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) en cohérence avec son développement urbanistique, commercial et démographique. Une réunion d'information ouverte à tous est prévue le 19 juin prochain.

Ce document réglementaire doit permettre de mettre en œuvre une **nouvelle politique environnementale**, soucieuse d'une gestion plus raisonnée et cohérente en matière de publicité extérieure et de lutter ainsi contre la « pollution visuelle » engendrée par la publicité extérieure à l'échelle des 48 communes du territoire de Caen la mer. Il permettra de préciser et de compléter la réglementation nationale en s'adaptant aux spécificités du territoire.

Une **première réunion publique s'est tenue en juin dernier** permettant à chacun de s'approprier la thématique de la publicité extérieure sur le territoire intercommunal, d'en connaître les enjeux, de rappeler les objectifs et orientations du projet. Ces orientations ont été débattues en conseil municipal et en conseil communautaire dès la fin d'année 2022.

Ce temps d'échange et de questionnement autour de la publicité extérieure a permis de nourrir la réflexion des élus et techniciens en charge de l'élaboration du RLPi de Caen la mer. Après plusieurs mois de travail, d'échanger et d'études, **Caen la mer a défini un pré-projet qu'elle souhaite faire partager à tous** : entreprise, commerçants, associations, professionnels de l'affichage et de l'enseignes et habitants.

Ce travail de co-construction d'un projet cohérent, équilibré et conciliant se fera grâce à la participation de chacun. Le second temps fort de la concertation est donc lancé pour échanger autour de ce pré-projet.

C'est dans ce cadre que Caen la mer organise une **réunion publique le 19 septembre 2023, à 19h à l'Hémicycle de l'hôtel de la Communauté urbaine** au 16, rue Rosa Parks à Caen.

Plus d'infos sur : caenlamer.fr